



LA RÉFORME DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET PUBLIQUES INDÉPENDANTES : QUELS ENJEUX ?

8 MARS 2017 - 9H30
AMPHI BONNECARRÈRE
(VILLA PASSIFLORE)

PROGRAMME DU COLLOQUE

INSCRIPTION GRATUITE

AUPRÈS DE MME REBIAI

SECRÉTARIAT
DU CERDACFF

CERDACFF@UNICE.FR
TÉL. 04.92.15.70.41

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Faculté de Droit
et Science politique



CERDACFF

MATIN

9h45

**Ouverture de la journée par
le Doyen Christian VALLAR,
Directeur du laboratoire CERDACFF**

Présentation par le comité organisateur.

Première table ronde (10h15 - 12h) :

Intérêts et limites de la catégorie des Autorités administratives indépendantes

La légitimité des autorités indépendantes dans le paysage institutionnel français

Clément Tulloue, doctorant au CERDACFF

Étude comparative entre Quangos et Autorités administratives indépendantes

Léa Raso, doctorante du CERDACFF

Débat et pause

Agences et autorités administratives indépendantes dans le domaine de la santé

Mourad Rebbani, directeur d'EHPAD, doctorant du CERDACFF

Étude comparative entre autorités administratives indépendantes chargées de promouvoir la probité de la vie publique : le cas de la France et du Maroc

Sanaa Mengat, doctorante du CERDACFF

Débats

Comité organisateur :

Rémi Puigventos; Clément Tulloue; Jocelyn Lafaye, doctorants du CERDACFF

Problématique :

Autrefois considérées comme des éléments iconoclastes du paysage institutionnel français, les autorités administratives indépendantes et les autorités publiques indépendantes sont aujourd'hui devenues des figures communes.

Institutions sui generis, la variété de leurs statuts et les questions soulevées par leur place dans le paysage institutionnel français est discutée. Leur multiplication apparaît comme le signe de l'utilité de cette catégorie mais également comme la cause des difficultés qu'elle soulève.

C'est dans cette perspective que se situe la discussion au Parlement d'une proposition de loi organique ainsi que d'une proposition de loi visant les autorités administratives indépendantes. Elles font suite à un rapport d'enquête parlementaire du Sénat significativement intitulé « Un État dans l'État : canaliser la prolifération des autorités administratives indépendantes pour mieux les contrôler ».

Ces initiatives parlementaires s'inscrivent dans une démarche de rationalisation perceptible à deux égards.

Tout d'abord, elle révèle une volonté de codification et de clarification de l'organisation de ces autorités par la création d'un statut législatif commun.

Ensuite, et compte tenu de leur caractère dérogatoire au droit commun des institutions administratives, le second mouvement est celui d'un plus grand encadrement dans la reconnaissance de cette qualité.

La journée d'étude a pour but d'envisager ces autorités indépendantes à partir du sens qu'il faut reconnaître aux réformes attendues, partagée entre la nécessité de reconnaître une autonomie à certaines institutions et l'enjeu d'une organisation rationnelle et contrôlée.

L'objectif de cette manifestation est de répondre à une interrogation suscitée par les travaux parlementaires en cours. La catégorie des autorités administratives indépendantes en ressort-elle affaiblie ou renforcée ?

APRÈS-MIDI

Deuxième table ronde (14h - 16h30)

"Les autorités administratives et publiques indépendantes après les lois du 20 janvier 2017"

**Grand témoin : Yolande Eskenazi,
Conseillère territoriale
du Défenseur des droits pour les département des
Alpes maritimes**

"Les autorités administratives indépendantes et la garantie des libertés"

**Stéphanie Dubiton, Maître de conférences -
Université Grenoble-Alpes**

Débats

15h

"Le contrôle du Parlement sur les Autorités administratives et publiques indépendantes"

Jocelyn Lafaye, doctorant du CERDACFF

"L'organisation de l'indépendance du point de vue du droit de la fonction publique"

Rémi Puigventos, doctorant du CERDACFF

"La personnalité morale des autorités de régulation, garantie effective d'indépendance ?"

Lucrezia Mothere, doctorante du CREDECO

Débats

Remerciements et clôture (16h30)